



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: RRDD/DESIB/CM/LW/ff

**Objet: Résolution 21/5 du Conseil des droits de l'homme - Contribution du système des Nations Unies dans son ensemble à l'avancement du débat relatif à la question des entreprises et des droits de l'homme et à la diffusion et l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur d'attirer leur attention sur la résolution 21/5 adoptée par le Conseil des droits de l'homme intitulée "Contribution du système des Nations Unies dans son ensemble à l'avancement du débat relatif à la question des entreprises et des droits de l'homme et à la diffusion et l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme".

Le paragraphe 11 de la résolution prie "le Secrétaire général d'entreprendre une étude de faisabilité portant sur la constitution d'un fonds mondial destiné à renforcer les capacités des parties prenantes de faire avancer l'application des Principes directeurs; cette étude devrait examiner des questions pertinentes, notamment celle de savoir comment obtenir une participation multipartite, des modèles de gouvernance et des solutions de financement; les parties prenantes devraient être associées dans le cadre d'un processus consultatif par le biais des mécanismes en place tels que le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme, les consultations avec le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, les procédures écrites et d'autres types de consultation informelle; les conclusions devraient être présentées au Conseil en juin 2014 et figurer dans le rapport du Secrétaire général".

À ce sujet, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a l'honneur de transmettre le questionnaire ci-joint à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme serait reconnaissant de bien vouloir adresser tout renseignement que les Gouvernements souhaiteraient faire parvenir au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Office des Nations Unies à Genève, CH-1211 Genève 10, Fax: +41 22 928 9010, courrier électronique: registry@ohchr.org), **avant le 31 janvier 2014.**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette opportunité pour renouveler à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, l'assurance de sa plus haute considération.



19 décembre 2013